

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 15 décembre 2017
<u>Présents :</u> 11	L'an deux mille dix-sept et le quinze décembre à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marie RONDWASSER, maire.
<u>Votants:</u> 11	Sont présents: Marie RONDWASSER, Francis LERE, Yannick PINON, Michel LANDREAU, Nadine GOUGUE, Françoise EBRARD, Sylvie GIRAUD, Francis GAULUET, Alain FONTENAY, Muriel TROCHET, Bertrand HARS
	Absents:
	Secrétaire de séance: Alain FONTENAY

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2017 :

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des modifications sont à apporter au procès-verbal de la précédente réunion joint à la convocation à la présente séance. Dans la négative, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions du maire :

Le maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le conseil municipal et indique que le récapitulatif figurera en fin de procès-verbal de la présente séance.

Objet: 1/ AVENANTS AU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA REHABILITATION DE L'IMMEUBLE SIS 3 RUE PAUL BERNIER - 2017 42

Le maire rappelle que les travaux de réhabilitation de l'immeuble 3 rue Paul Bernier ont fait l'objet d'une consultation et que les marchés publics ont été attribués par délibération du 22 juin 2017.

Le maire indique que les travaux ont débuté pour certains lots et qu'au fur-et-à-mesure de l'état d'avancement et des réunions de chantier coordonnées par le maître d'oeuvre, il s'avère nécessaire d'ajuster certains lots par voie d'avenant. Le maire précise que les membres de la commission bâtiments suivent régulièrement cette opération, notamment lors de la réunion de chantier hebdomadaire à laquelle ils sont conviés, et qu'ils ont validé les diverses modifications à apporter aux marchés.

Le maire indique que les avenants préciseront la nature des modifications à apporter et qu'ils seront dûment justifiés et donne le récapitulatif suivant :

n° et intitulé du lot	nom et adresse de l'entreprise attributaire	montant total en € H.T. de l'avenant	montant total en € TTC de l'avenant
lot n° 02 - maçonnerie	Entreprise Claude ARNAULT 11, les trois poiriers, St Senoch 37600	- 2561,60	- 3073,92
lot n° 05 - plâtrerie / isolation	Ets VILLEVAUDET 84 rue du Château d'eau ZI La Boitardière - CHARGE 37530	+ 824,81	+ 989,77
	TOTAL	- 1736,39	- 2084,15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer les avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation de l'immeuble sis 3 rue Paul Bernier pour les lots et avec les entreprises, dans les conditions exposées ci-dessus ;
- dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune et répartis sur les opérations n° 174 pour la salle et n° 180 pour le logement.

Objet: 2/ PROJET DE TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE

Le maire indique que la commission des bâtiments s'est réunie afin d'étudier le projet de travaux à la salle polyvalente. Les travaux viseraient à réaliser la conformité selon l'Ad'ap de mise en accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite (PMR), l'isolation phonique et thermique par la création d'un sas au-devant du local face Nord. Les propriétaires de l'immeuble contigu ont

été rencontrés, le service ADS consulté, ces éléments faisant ressortir la nécessité de modifier le projet par une extension plutôt sur le côté Est près de l'issue de secours.

Le maire donne la parole à l'adjoint en charge des bâtiments communaux qui, plans à l'appui et premiers estimatifs chiffrés, présente le nouveau projet (extension face Est pour accès protégé à la cuisine et par l'issue de secours, rangement du matériel ; création d'un W.C. pour PMR dans les toilettes actuelles ; climatisation à installer ?...). La commission bâtiment se réunira début 2018 pour affiner ce projet qui fera l'objet d'une demande d'aide financière par le Département au titre du FDSR avant le 31 décembre 2017).

Par ailleurs, l'installation d'un W.C. pour PMR au stade a été également étudiée.

Objet: 3/ POINT COMPTABLE DES BUDGETS COMMUNE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Une situation comptable du budget commune est distribuée aux élus et commentée : les dernières écritures en dépenses et en recettes ont été estimées et permettent d'envisager un résultat en fonctionnement d'environ 131800 euros. En investissement, il devrait être constaté un déficit d'environ 4700 euros, des restes à réaliser à hauteur de 116300 euros en dépenses et 64700 en recettes soit un différentiel de - 51600 euros. L'ensemble permettrait de dégager un excédent de fonctionnement d'environ 75500 euros pour 2018.

Une situation comptable du budget assainissement est ensuite distribuée aux élus et commentée : les dernières écritures en dépenses et en recettes ont été estimées et permettent d'envisager un résultat d'exploitation d'environ 24300 euros. En investissement, il devrait être constaté un déficit d'environ 9600 euros, aucun reste à réaliser en dépenses ou en recettes. L'ensemble permettrait de dégager un excédent de fonctionnement d'environ 14700 euros pour 2018.

Objet: 4/ QUESTIONS DIVERSES - Le Conseil :

- entend le compte-rendu de la rencontre avec le Directeur d'académie de l'éducation nationale le 29 novembre dernier à Vou à laquelle assistaient les élus, les parents d'élèves : ont été évoquées les directives de l'Education Nationale, l'incitation à soumettre des propositions pour l'organisation de la scolarité au sein du R.P.I.. Une visite du SDIS sera organisée pour un réaménagement éventuel des locaux scolaires à Mouzay ;
- prend connaissance de la demande de Mme BAUDU, trésorière de Ligueil, d'obtenir une indemnité de conseil et de budget, et ne souhaite pas modifier la décision prise antérieurement par le conseil municipal de ne pas allouer ces indemnités sur le fait qu'aucune prestation supplémentaire n'est fournie, en dehors de ses fonctions pour lesquelles elle est rétribuée ;
- est informé de la rédaction prochaine d'un courrier à destination de la DGFIP, sur la demande des maires de l'association des maires du grand ligueillois, à propos du mode de management de la trésorerie de Ligueil.
- prend note de la distribution, par le maire, des chocolats de Noël aux enfants de la maternelle, vendredi 22 décembre à 9h00.

Après un tour de table :

- il est décidé de prévoir une commande de poisson pour le plan d'eau communal ;
- il est donné un compte-rendu de la dernière réunion du SATESE:37 ;
- il est prévu la prochaine réunion de la commission "AVC" lundi 18 décembre à 20h30 (boîte à livres, réflexion sur l'utilisation de la salle associative 3 rue Paul Bernier...);
- il est rappelé la séance de théâtre organisée par la compagnie Cano Lopez avec des jeunes de la troupe Les Croquignoles, samedi 16 décembre à 20h30 à la salle polyvalente ;
- il est prévu la date de réunion du prochain conseil municipal le jeudi 18 janvier à 20h30.

La séance est levée à 20h30.

Lu et approuvé,
Le secrétaire de séance,
Alain FONTENAY

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 ET
L.2122-23 DU C.G.C.T. ET DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU
CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 2014-08-4 du 19 juin 2014 modifiée par la
délibération n° 2014-09-4
du 10 juillet 2014**

- 9 novembre 2017 signature par Mr Francis LERE, 1^{er} adjoint, d'un devis de prestation pour la réalisation et la livraison de deux panneaux PVC (1 panneau pour la publicité du bâtiment 3 rue Paul Bernier + 1 panneau pour l'aire de loisirs Fernand PINON)
attributaire : PHOTOSCAN, Tours 37 **570,00 € TTC**

- 16 novembre 2017 signature par Mr Yannick PINON, 2^e adjoint, délégué à la voirie d'un devis de prestation pour la réalisation de l'enrochement au plan d'eau communal
attributaire : Ets BOUTIN Michel, Manthelan 37 **5 376,00 € TTC**

- 20 novembre 2017 signature par Mr Michel LANDREAU, 3^e adjoint, d'un devis de fourniture de matériels d'illuminations festives
attributaire : DISTRIFETES,
Tronville en Barrois 55 **453,48 € TTC**